

APPEL D'OFFRES

RECRUTEMENT D'UN (E) CONSULTANT(E) POUR L'ELABORATION DES PROCEDURES DE COLLECTE, TRAITEMENT, AUTHENTIFICATION, VALIDATION ET PUBLICATION DES INFORMATIONS FORESTIERES

PAYS : COTE D'IVOIRE

Secteurs : Ressources Forestières et Ressources en Eau

Référence de l'accord de financement : Contrat de subvention G-D-1-PRJ00083-2025

Financement : Union européenne

Ligne budgétaire : 3.6.2. Élaboration et approbation des procédures (collecte, traitement, authentification / validation et publication) des informations forestières

N° d'Identification du Projet : G-D-1-2025

Nom du projet : PASSAD-Forêt – MINEF-STP

Autorité contractante : MINISTERE DES EAUX ET FORETS / STP

Numéro de l'AO: N°05/2026

Date de l'AO : 09/02/2026

1. En vue de lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce associé en garantissant la durabilité dans la chaîne d'approvisionnement du bois, tout en améliorant la gouvernance forestière, la Côte d'Ivoire et l'Union européenne (EU) ont signé, le 19 février 2024, à Bruxelles, l'Accord de Partenariat Volontaire sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux de bois et produits dérivés vers l'Union européenne (APV-FLEGT)¹. La mise en œuvre de cet Accord, entré en vigueur le 1er mai 2025, est soutenue par le « Projet PASSAD-Forêt-MINEF-STP : Appui à la mise en œuvre de l'APV FLEGT pour une filière bois durable en Côte d'Ivoire » financé par l'UE. Conformément aux dispositions de l'article 20 de l'Accord et de son annexe IX, les parties ivoirienne et européenne ont obligation, dans le cadre de la transparence, de publier des documents et des informations relatifs à la gestion des forêts, à la mise en œuvre des réglementations applicables au secteur forestier et à la mise en œuvre de l'Accord lui-même. Le projet prévoit ainsi une étude sur l'élaboration des procédures de collecte, de traitement, d'authentification, de validation et de publication des documents et informations forestiers listés à l'annexe IX de l'APV, afin de garantir une mise en œuvre efficace de l'Accord. Dans ce cadre, le projet lance le présent Appel d'Offres (AO) pour sélectionner un(e) consultant(e) chargé(e) de **l'élaboration des procédures de collecte, traitement, authentification, validation et publication des informations forestières** (Cf. TDR en annexe 1).
2. Les services prévus au titre de cette prestation sont les suivants : (i) réaliser un état des lieux de la gestion des informations listées dans l'annexe IX de l'APV-FLEGT ; (ii)

¹ Dénommé dans le présent document par le terme « Accord »

élaborer ou améliorer des procédures de collecte, de traitement d'authentification, de validation, de publication et de mise à jour des informations forestières ; (iii) déterminer, avec les structures concernées, les formats, canaux et fréquences de publication des informations forestières ; (iv) proposer un protocole de suivi de la publication proactive des informations forestières ; (v) organiser un atelier de validation des procédures élaborées.

3. Le ministère des Eaux et Forêts (MINEF) invite les Consultants(e) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus et précisés dans les TDR. Les intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations mentionnées ci-dessus : (i) un diplôme supérieur (Bac+5 minimum) en communication et documentation, gestion documentaire, archivage, administration et gestion des organismes publics, management de la qualité ou domaines connexes ; (ii) au moins sept (07) années d'expérience avérée dans l'élaboration, l'audit et l'amélioration des procédures de gestion et de publication des informations ; (iii) des compétences démontrées en rédaction de manuels ou de procédures techniques ; (iv) une maîtrise des outils de collecte de données (mobiles, SIG, plateformes en ligne, ODK, Kobo Collect, logiciel GED, OCR, etc.) ; (v) une expérience de travail avec des institutions publiques ou partenaires techniques et financiers ; (vi) une connaissance des standards internationaux en matière de données forestières (FAO, REDD+, FLEGT, etc.) ; (vii) une connaissance de base du secteur forestier et de la gouvernance forestière en Côte d'Ivoire est un atout.
4. Le dossier d'appel d'offres devra inclure :
 - (i) Le/les Curriculum Vitae du/des consultant(s) qui doit ou doivent répondre aux critères ci-dessus et comprendre au minimum trois références professionnelles et contractuelles vérifiables (2 pages max/CV) ;
 - (ii) Une description avec contacts clés des expériences d'exécution antérieures (avec attestations de bonne exécution) ou en cours de tâches similaires (2 pages max) ;
 - (iii) Des attestations de certification professionnelles seraient un atout ;
 - (iv) Les annexes 2 à 4 remplies et signées.

NB : Tous les documents doivent être présentés au format A4, taille de police 12 (à l'exception des entêtes et titres).

5. Modalités d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en deux (02) étapes :

- (i) L'évaluation technique ;
- (ii) L'évaluation financière.

L'évaluation technique portera sur les capacités, qualifications, et expériences des soumissionnaires à assurer les prestations demandées.

La procédure de sélection sera **la méthode du meilleur rapport qualité-prix**.

No	Description des critères
M.I.	Au moins sept (07) années d'expérience dans l'élaboration, l'audit et l'amélioration des procédures de gestion et de publication des informations
M.II	Compétences en rédaction de manuels ou de procédures techniques
M.III	Expérience en organisation d'atelier de validation avec les acteurs impliqués

Les offres qui ne satisfont pas aux critères minimaux seront rejetées.

Composante technique (maximum 70 points)

Critères d'attribution

No.	Critères d'attribution	70 Points
A.I.	Compétences techniques	40
i.	Expérience dans l'élaboration, l'audit et l'amélioration des procédures de gestion et de publication des informations	10
ii.	Connaissance des standards / processus internationaux en matière de données et d'informations forestières (FAO, REDD+, FLEGT, etc.)	10
iii.	Maîtrise de la cartographie des flux d'informations forestières et d'identification des acteurs	10
iv.	Maîtrise des outils de collecte de données (mobiles, SIG, plateformes en ligne, ODK, KoboCollect, logiciel GED, OCR, etc.)	05
vi.	Connaissance des formats, canaux et fréquences adéquates de publication des informations	05
A.II.	Méthodologie proposée pour la mise en œuvre des tâches	30
i.	Méthodologie proposée pour l'identification et la consultation des parties prenantes clés	05
ii.	Méthodologie proposée pour l'évaluation des outils et méthodes de gestion des informations forestières	10
iii.	Méthodologie proposée pour la cartographie des flux d'informations forestières	05
iv.	Méthodologie d'élaboration des procédures détaillées (collecte, traitement, authentification, validation, publication, mise à jour)	10

Les offres doivent obtenir une note supérieure à la moitié de la composante technique maximale pour être considérées comme qualitativement acceptables. Les offres jugées non acceptables sur le plan qualitatif ne seront pas prises en considération. Seules les propositions ayant obtenu une note supérieure à la moitié de la note de la composante technique maximale passeront à l'étape de l'évaluation de la proposition financière.

Composante financière (maximum 30 points)

Les offres présentant une proposition financière totale (Fo) supérieure à la valeur maximale du contrat de somme maximale en Francs CFA (**10 000 000 Francs CFA**) ne seront pas prises en considération.

Pour les offres prises en considération, la composante financière (F) est calculée selon la formule suivante :

$$F = (F_{\min} / F_o) \times 30$$

où Fmin est la somme totale de l'offre soumise à l'évaluation dont la proposition financière totale est la plus basse et Fo est la somme totale de la proposition financière considérée.

Les dossiers d'appel d'offres doivent être rédigés en langue française et être déposés et/ou transmis en ligne avec la mention « **APPEL D'OFFRES POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) POUR L'ÉLABORATION DES PROCEDURES DE COLLECTE, TRAITEMENT, AUTHENTIFICATION, VALIDATION ET PUBLICATION DES INFORMATIONS FORESTIERES** »

Délai de remise des offres : **23/02/2026 à 16 heures 30 TU.**

Les offres doivent être envoyées :

- Par voie physique sous plis fermés au : **Bureau de la Coordination APV-FLEGT, sis à Abidjan - Cocody, II Plateaux Polyclinique, 100 mètres à gauche de l'ONG SERVIR, villa 1433, du lundi au vendredi de 08 h à 16 h 30 mn (Temps Universel) ;**
- Ou par voie électronique à l'adresse suivante : **apvflegt2019@gmail.com. (Dans ce cas, les fichiers doivent être transmis en version PDF et l'offre financière séparée de l'offre technique).**

Seul le candidat retenu à l'issue de l'ouverture et l'analyse des plis sera contacté.

Fait à Abidjan le 04/02/2026

Le Coordonnateur Technique



Annexe 1 : Termes de référence

CONTRAT DE SUBVENTION G-D-1-PRJ00083-2025

« Appui à la mise en œuvre de l'APV FLEGT pour une filière bois durable en Côte d'Ivoire »

TERMES DE REFERENCE DE RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) POUR L'ÉLABORATION DES PROCEDURES DE COLLECTE, TRAITEMENT, AUTHENTIFICATION, VALIDATION ET PUBLICATION DES INFORMATIONS FORESTIERES

DESCRIPTION GÉNÉRALE DES TÂCHES CONFIEES ET DES OBJECTIFS À ATTEINDRE

Contexte :

Le couvert forestier ivoirien est passé de plus de 16,5 millions d'hectares (Mha) en 1960, à environ 4 Mha en 2000. L'Inventaire Forestier et Faunique National (IFFN) estime le couvert forestier en 2021 à 2,97 millions d'hectares selon la définition nationale et à 3,4 Mha selon la définition de la FAO. La carte de la couverture terrestre du BNETD pour 2020 estime le couvert forestier à 5,4 Mha selon la définition de la FAO. Cette réduction du couvert forestier ivoirien est due en grande partie au développement rapide de l'agriculture. Alors que l'agriculture est le principal moteur de la déforestation, l'exploitation forestière illégale est le principal moteur de la dégradation des forêts en Côte d'Ivoire.

En vue de lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce associé en garantissant la durabilité dans la chaîne d'approvisionnement du bois, tout en améliorant la gouvernance forestière, la Côte d'Ivoire et l'Union européenne ont signé, le 19 février 2024, à Bruxelles, l'Accord de Partenariat Volontaire sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux de bois et produits dérivés vers l'Union européenne (APV-FLEGT). La mise en œuvre de cet Accord, entré en vigueur le 1^{er} mai 2025, est soutenue par le « Projet PASSAD-Forêt – MINEF-STP : Appui à la mise en œuvre de l'APV FLEGT pour une filière bois durable en Côte d'Ivoire » financé par l'UE.

L'APV fait obligation aux parties, dans le cadre de la transparence, de publier des documents et des informations relatifs à la gestion des forêts, à la mise en œuvre des réglementations applicables au secteur forestier et à la mise en œuvre de l'Accord lui-même. Le projet PASSAD-Forêt – MINEF-STP permettra au STP / SLFT d'animer la dynamique interne du MINEF dans la collecte ou l'élaboration, la mise en disponibilité et la publication des documents et informations forestiers listés à l'annexe IX de l'APV.

A cet effet, il est prévu d'élaborer et d'approuver des procédures de collecte, de traitement, d'authentification/validation et de publication des informations forestières, objet des présents TdR.

Objectifs :

L'objectif de la mission est d'élaborer et valider les procédures de collecte, de traitement, d'authentification/validation et de publication des informations listées à l'annexe IX de l'APV.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Faire l'état des lieux de la gestion des informations listées dans l'annexe IX (production/existence, qualité et disponibilité, publication, procédures et outils, flux d'information et principaux acteurs, etc.) ;
- Elaborer ou améliorer les procédures de collecte, de contrôle de qualité, d'authentification, de validation, de publication et de mise à jour des informations forestières ;

- Déterminer avec les structures concernées, les formats, canaux et fréquences de publication des informations forestières ;
- Proposer un protocole de suivi de la publication proactive des informations forestières ;
- Organiser un atelier de validation des procédures élaborées.

Résultats attendus

- Un état des lieux de la gestion des informations listées dans l'annexe IX est réalisé ;
- Des procédures de collecte, d'authentification, de validation, de publication et de mise à jour des informations sont élaborés ou améliorés ;
- Les formats, canaux et fréquences de publication sont déterminés ;
- Un protocole de suivi est élaboré ;
- Les procédures de collecte, d'authentification, de validation et de mise à jour des informations sont validées.

Livrables

- Rapport d'état des lieux de la gestion des informations listées dans l'annexe IX ;
- Manuel complet des procédures de collecte, de traitement, d'authentification/validation, de publication et de mise à jour des informations ;
- Protocole de suivi de publication proactive des informations forestières ;
- Feuille de route pour la mise en œuvre de l'annexe IX ;
- Présentation PowerPoint de restitution ;
- Rapport d'atelier de validation ;
- Rapport final de mission.

Profil du Consultant (Personne morale ou physique, H/F) :

Expérience professionnelle :

- Diplôme supérieur (Bac+5 minimum) en communication et documentation, gestion documentaire, archivage, administration et gestion des organismes publics, management de la qualité ou domaines connexes ;
- Expérience avérée (au moins 7 ans) dans l'élaboration, l'audit et l'amélioration des procédures de gestion et de publication des informations ;
- Compétences démontrées en rédaction de manuels ou de procédures techniques ;
- Maîtrise des outils de collecte de données (mobiles, SIG, plateformes en ligne, ODK, KoboCollect, logiciel GED, OCR, etc...) ;
- Expérience de travail avec des institutions publiques ou partenaires techniques et financiers ;
- Connaissance des standards internationaux en matière de données forestières (FAO, REDD+, FLEGT, etc.) ;
- Connaissance de base du secteur forestier et de la gouvernance forestière (atout).

NB : Certifier la sincérité de toutes ces informations par la production de CV avec au minimum trois références professionnelles et/ou académiques vérifiables.

Tâches du Consultant :

Le Consultant aura pour principales tâches :

- Faire l'état des lieux de la gestion des informations listées dans l'annexe IX ;
- Cartographier les flux actuels d'information forestière et identifier les acteurs impliqués ;
- Évaluer les outils et méthodes existants pour la gestion des informations forestières ;
- Identifier et consulter les parties prenantes clés ;
- Rédiger les procédures détaillées (collecte, traitement, authentification, validation, publication, mise à jour) ;
- Proposer les formats, canaux et fréquences de publication des informations forestières ;
- Proposer un protocole de suivi de la publication proactive des informations forestières ;
- Organiser un atelier de validation avec les acteurs impliqués ;
- Transmettre un rapport final complet et une présentation ainsi que le document de procédures validé.

Durée de la mission

La mission du consultant s'étendra sur une période de trois (3) mois.

Modalités de sélection

La sélection se fera sur la base de la qualité technique et financière de l'offre. Les candidats devront fournir :

- Un Curriculum Vitae détaillé avec des références de projets similaires (y compris des contacts vérifiables) ;
- Une proposition financière détaillée.

Délai de soumission

Les offres doivent être envoyées :

- Par voie physique sous plis fermés au : **Bureau de la Coordination APV-FLEGT, sis à Abidjan - Cocody, II Plateaux Polyclinique, 100 mètres à gauche de l'ONG SERVIR, villa 1433.**
- Ou par voie électronique à l'adresse suivante : **apvflegt2019@gmail.com.**

(les fichiers doivent être présentés en version PDF, l'offre financière séparée de l'offre technique).

Date limite de réception des offres : **23/02/2026.**

N.B. : Toute soumission incomplète ou non conforme sera rejetée. Seul, le Consultant retenu sera contacté à l'issue du processus. L'administration se réserve le droit de ne pas donner suite à cet appel sans obligation de justification.

Financement et mode de paiement

Le coût total de la prestation, toutes taxes et charges couvertes (y compris d'éventuels frais logistiques) ne doit pas excéder **10 000 000 Francs CFA**.

Le financement de cette prestation est assuré par le PASSAD-Forêt (contrat de subvention G-D-1-PRJ00083-2025 « Appui à la mise en œuvre de l'APV FLEGT pour une filière bois durable en Côte d'Ivoire ») financé par l'Union européenne.

Le mode de paiement sera défini dans le contrat du Consultant.

Annexe 2 : Formulaire d'identification

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES INSTRUCTIONS CI-DESSOUS.

INSTRUCTIONS

1. Remplir le formulaire applicable, en fonction de la forme juridique du prestataire.
2. Ce formulaire ne doit pas être soumis par les sous-traitants.
3. Tous les champs doivent être remplis, sauf indication « le cas échéant ».
4. Il est interdit de modifier une quelconque partie du formulaire.
5. Aucune information en dehors des champs indiqués n'est autorisée.
6. Si le STP de l'APV-FLEGT-MINEF en fait la demande, vous devez fournir des documents justificatifs à l'appui des informations saisies dans le formulaire.

ENTREPRISE

1	Dénomination officielle	
2	Sigle / Abréviation (le cas échéant)	
3	Forme juridique officielle	
4	Numéro d'enregistrement	
5	Numéro de TVA (le cas échéant)	
6	Adresse postale	
7	Nom du représentant habilité à signer l'offre et le contrat, le cas échéant, au nom de l'organisation	
8	Titre / Fonction	
9	Nom de la personne de contact	
10	Adresse e-mail de la personne de contact	
11	Numéro de téléphone de la personne de contact	

12	Rôle : Prestataire ou Sous-traitant	
----	--------------------------------------------	--

À la demande du STP de l'APV-FLEGT-MINEF, je fournirai des documents justificatifs à l'appui des informations saisies dans ce formulaire.

Signature

Représentant autorisé tel qu'indiqué au champ 7

AUTRE ENTITE

1	Dénomination officielle	
2	Sigle / Abréviation (le cas échéant)	
3	Forme juridique officielle	
4	Numéro d'enregistrement	
5	Numéro de TVA (le cas échéant)	
6	Adresse postale	
7	Nom du représentant autorisé à signer cette offre et le contrat, le cas échéant, au nom de l'organisation	
8	Titre / Fonction	
9	Nom de la personne de contact	
10	Adresse e-mail de la personne de contact	
11	Numéro de téléphone de la personne de contact	
12	Rôle : Prestataire ou Sous-traitant	

À la demande du STP de l'APV-FLEGT-MINEF, je fournirai des documents justificatifs à l'appui des informations saisies dans ce formulaire.

Signature

Représentant autorisé tel qu'indiqué au champ 7

INDIVIDUEL

1	Nom	
2	Adresse postale	
3	Adresse e-mail	
4	Numéro de téléphone	
5	Numéro de la pièce d'identité / passeport	
6	Numéro d'enregistrement (le cas échéant)	
7	Numéro de TVA (le cas échéant)	

8	Rôle : Prestataire ou Sous-traitant	
---	-------------------------------------	--

À la demande du STP de l'APV-FLEGT-MINEF, je fournirai des documents justificatifs à l'appui des informations saisies dans ce formulaire.

Signature

Annexe 3 : Formulaire d'identification bancaire

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES INSTRUCTIONS CI-DESSOUS.

INSTRUCTIONS

1. À remplir uniquement par le contractant.
2. Il est interdit de modifier une quelconque partie du formulaire.
3. Aucune information en dehors des champs indiqués n'est autorisée.
4. Si le STP de l'APV-FLEGT-MINEF en fait la demande, vous devez être en mesure de justifier les informations saisies dans le formulaire.

COMPTES BANCAIRES DANS L'UNION EUROPÉENNE

1	Titulaire du compte	
2	Nom de la banque	
3	Code BIC/SWIFT	
4	IBAN	

COMPTES BANCAIRES HORS DE L'UNION EUROPÉENNE

5	Titulaire du compte	
6	Nom de la banque	
7	Code BIC/SWIFT	
8	IBAN	
9	Adresse de l'agence	
10	Numéro de compte	
11	Code guichet	

Signature

Représentant autorisé à signer au nom du Contractant

Annexe 4 : Formulaire de proposition financière

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES INSTRUCTIONS CI-DESSOUS.

INSTRUCTIONS

1. Vous ne pouvez en aucun cas ajouter des informations à ce document autrement que selon les instructions ci-dessous, ni modifier ou altérer ce document.
2. Cochez d'un X tous les champs blancs pour lesquels vous ne fournissez pas d'informations.
3. Toutes les sommes doivent être indiquées en F CFA uniquement.
4. Toutes les sommes doivent être indiquées en rendu droits acquittés (DDP)².
5. Veuillez noter que toutes les sommes sont contraignantes pour vous, et le STP de l'APV-FLEGT-MINEF n'est aucunement tenu de renégocier celles-ci.

² DDP (Rendu droits acquittés) - Incoterms 2020, Chambre internationale du commerce
<http://www.iccwbo.org/incoterms/>

Élément de coût (produit)	Quantité	Prix unitaire (F CFA)	Montant total (F CFA)
COUT TOTAL (F CFA)			

Signature